



Pour diffusion immédiate

Débat sur la fiscalité scolaire

La Commission scolaire des Phares réaffirme l'importance de sa mission et du rôle des élus scolaires

Rimouski le 27 novembre 2006 - Le débat actuel sur la fiscalité scolaire donne lieu à de multiples commentaires. Nos contribuables doivent savoir que les élus scolaires sont sensibles à l'impact des hausses de l'évaluation foncière sur les taxes scolaires. C'est pourquoi certaines mesures ont été annoncées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à la demande des commissions scolaires, comme l'étalement de la variation des valeurs foncières sur trois ans et la possibilité d'acquitter le compte de taxe scolaire en deux versements.

« Le débat actuel sur la taxe scolaire ne doit pas porter ombrage au fait que la Commission scolaire des Phares assume une mission fondamentale et prioritaire dans notre société : elle assure une éducation de qualité à tous les élèves de notre territoire, peu importe leur situation socioéconomique ou géographique, et prépare les jeunes d'aujourd'hui à assurer la relève de demain dans le développement de notre région », affirme le président de la Commission scolaire, monsieur Raymond Tudeau.

Le débat ne doit pas occulter le rôle extrêmement important que jouent les élus scolaires et les commissions scolaires dans notre communauté : en plus de se dévouer à la cause de l'éducation, ils gèrent sagement les deniers publics avec les coûts de gestion les plus bas des secteurs public et parapublic (5 %). Les élus scolaires ont livré la marchandise en procédant efficacement aux fusions scolaires, en implantant des maternelles cinq ans, en développant des services de garde à l'école et en mettant en œuvre une réforme majeure. *« Au même titre que les municipalités, notre commission scolaire est un gouvernement local responsable qui finance avec ses revenus de taxe scolaire des services de proximité à la population »,* rappelle le président.

À quoi sert la taxe scolaire?

Il est important que nos contribuables soient informés que la taxe scolaire est utilisée essentiellement pour offrir des services de proximité de qualité à nos élèves jeunes et adultes et à notre communauté. **Prenons comme exemples l'embauche de professionnels additionnels tels que : orthophoniste, psychologue et orthopédagogues, de même que l'ajout de techniciens en éducation spécialisée. Il s'agit de quelques services qui ont été développés avec la taxe scolaire qui couvre également les coûts de fonctionnement**

des établissements scolaires (direction, secrétariat, conciergerie et entretien de plus de 40 bâtiments) et au-delà de 3 200 000 \$ de coûts de transport scolaire pour **7015** élèves transportés quotidiennement. Rappelons que, comme c'est le cas dans six autres provinces canadiennes, l'impôt foncier scolaire permet de financer localement le système d'éducation du Québec pour plus de 1,2 milliard de dollars, une source de revenus essentielle à la réalisation de la mission des commissions scolaires. Notre commission scolaire va faire les représentations nécessaires pour s'assurer que la totalité des sommes perçues par la taxe scolaire soit réinvestie dans notre système public d'éducation.

En terminant, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares réitère **sa détermination à travailler, en partenariat avec le monde municipal, au développement de notre système public d'éducation** et ce, pour le plus grand bénéfice des élèves jeunes et adultes de notre milieu et dans le respect des responsabilités des deux paliers de gouvernement local.

La Commission scolaire des Phares invite les représentants du monde municipal à travailler en partenariat pour maximiser les services que nous offrons à nos contribuables.

- 30 -

Source : M. Raymond Tudeau
Président
Commission scolaire des Phares
723-9485